

**Bureau de la Règlementation**  
Tel : 0590 29 56 10: Poste 1605

#### **FICHE MEDICALE ACTIVITE D'AMBULANCIER** (LISTE DES PIECES A FOURNIR)

##### **(Généralités) :**

- Etre inscrit à l'Agence Régionale de la Santé (Gourbeyre Guadeloupe)
- Avoir un agrément de l'agence Régionale de la Santé
- Etre déclaré à la Chambre de Métiers (- de 03 mois)
- Etre à jour de sa déclaration fiscale
- Etre déclaré à la Caisse Générale de la Sécurité Sociale

##### **RESPONSABLE + CHAUFFEURS :**

- Certificat de capacité d'Ambulancier
- Diplôme d'Etat d'Ambulancier
- Visite Médicale auprès d'un Médecin Agrée.
- Copie d'une pièce d'identité (Copie + Original)
- Justificatif de domicile (Facture d'eau, d'électricité, tél.,...etc.)
- Une (1) photo d'identité récente.
- Copie du permis de conduire français (Copie + Original)
- Avis du contrôle médical de l'aptitude à la conduite dans les conditions de l'article 221-10, alinéa III du code de la route (Commission Médicale).